

N° des délibérations	Délibérations
2024-01	MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION : TRANCHE COMPLÉMENTAIRE - DEMANDE DE SUBVENTION A L'ÉTAT AU TITRE DE LA DETR/DSIL <b>Approuvée</b>
2024-02	CONSTRUCTION D'UNE CANTINE SCOLAIRE : TRANCHE COMPLÉMENTAIRE - DEMANDE DE SUBVENTION A L'ÉTAT AU TITRE DE LA DETR/DSIL <b>Approuvée</b>
2024-03	RENOVATION DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL : PHASE 3 - DEMANDE DE SUBVENTION A L'ÉTAT AU TITRE DE LA DETR/DSIL <b>Approuvée</b>
2024-04	REPRISE DE CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE : TRANCHE 1 - DEMANDE DE SUBVENTION A L'ÉTAT AU TITRE DE LA DETR/DSIL <b>Approuvée</b>
2024-05	MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIVE A LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINT-YVED – PHASE 2 – DEMANDE DE SUBVENTION : « AISNE PARTENARIAT INVESTISSEMENT » <b>Approuvée</b>
2024-06	CONSTRUCTION D'UN TERRAIN SYNTHETIQUE – DEMANDE DE SUBVENTION : « AISNE PARTENARIAT INVESTISSEMENT » <b>Approuvée</b>
2024-07	CONSTRUCTION D'UNE CANTINE SCOLAIRE : TRANCHE COMPLÉMENTAIRE - DEMANDE DE SUBVENTION : « AISNE PARTENARIAT INVESTISSEMENT » <b>Approuvée</b>
2024-08	ENTRETIEN DE LA VOIRIE DANS LES RUES (GOUDRONS A CHAUD ET GRAVILLONNAGE) – DEMANDE DE SUBVENTION « AISNE PARTENARIAT VOIRIE » - PROGRAMME 2024 <b>Approuvée</b>
2024-09	PETITS TRAVAUX DE VOIRIE DIVERS – DEMANDE DE SUBVENTION « AISNE PARTENARIAT VOIRIE » - PROGRAMME 2024 <b>Approuvée</b>
2024-10	ECLUSE BOULEVARD MONTPELLIER – DEMANDE DE SUBVENTION « AMENDES DE POLICE » <b>Approuvée</b>
2024-11	CONSTRUCTION D'UN TERRAIN SYNTHETIQUE – STADE CLAUDE BALET – DEMANDE DE SUBVENTION A LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE <b>Approuvée</b>
2024-12	CESSION DE LA PARCELLE C1385 LIEUDIT « AU DESSUS DE L'ÉTANG DE L'AMOURE » <b>Approuvée</b>

N° des délibérations	Délibérations																														
2024-13	USEDA – SINISTRE DU CABLE EP – PLACE SCHOENENBERGER <b>Approuvée</b>																														
2024-14	TABLEAU DES EFFECTIFS <b>Approuvée</b>																														
2024-15	SORTIE THEATRE (SPECTACLE) <b>Approuvée</b>																														
2024-16	CESSION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER 6 ET 8 RUE BAILLEUX – PARCELLE D2261 ET PARCELLE D2265 <b>Approuvée</b>																														
	<b>Décisions</b>																														
2023/28 du 15/12/2023	Signature de l'avenant n° 1 en date du 30 novembre 2023, pour un montant HT de 1 750,00 euros, avec la Société CLIMATELEC de LAON (Aisne), concernant le LOT 8 : ELECTRICITE																														
2023/29 du 20/12/2023	Signature du devis en date du 01/12/2023 concernant les travaux d'élargissement de la voirie communale suite à la création de l'aire de camping-car avec la Société EIFFAGE de CIRY-SALSOGNE (Aisne), d'un montant de 54 898,00 euros HT																														
2023/30 du 20/12/2023	Signature du devis en date du 29/11/2023 concernant la fourniture et la pose d'une clôture à la Salle de sports avec la Société EIFFAGE de CIRY-SALSOGNE (Aisne), d'un montant de 3 080,00 euros HT																														
2023/31 du 22/12/2023	Signature du bail à titre commercial avec Mesdames RICHARD et ZADRAVEC, infirmières, pour un local sis 14 Avenue Kennedy à BRAINE, à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2023																														
2023/32 du 22/12/2023	De signer l'avenant n° 1 en date du 21 décembre 2023, pour un montant HT de 2 328,00 euros, avec la Société NR CONSTRUCTION de ABBECOURT (Aisne), concernant le LOT 3 : DEMOLITION – GROS-ŒUVRE – RESEAUX SOUS DALLAGE																														
2023/33 du 22/12/2023	De signer l'avenant n° 1 en date du 21 décembre 2023, pour un montant HT de 5 850,00 euros, avec la Société PILLIARD de MONTREUIL (Seine-Saint-Denis), concernant le LOT 4 : RENFORTS CHARPENTE																														
2023/34 du 26/12/2023	(M57 Fongibilité des crédits: décision budgétaire modificative portant virement de crédit de chapitre à chapitre du budget annexe du Lotissement « L'Etang de l'Amouré ». D'autoriser les transferts de crédits suivants :																														
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Objet/Libellé</th> <th>Section</th> <th>Dépenses</th> <th>Recettes</th> <th>Chapitre</th> <th>Article</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Services bancaires</td> <td>Fonctionnement</td> <td>1 438,50</td> <td>0,00</td> <td>043</td> <td>608</td> </tr> <tr> <td>Services bancaires</td> <td>Fonctionnement</td> <td>0,00</td> <td>1 438,50</td> <td>043</td> <td>796</td> </tr> <tr> <td>Virement à la section</td> <td>Fonctionnement</td> <td>-1 438,50</td> <td>0,00</td> <td>023</td> <td>023</td> </tr> <tr> <td>Virement de la section</td> <td>Investissement</td> <td>0,00</td> <td>-1 438,50</td> <td>021</td> <td>021</td> </tr> </tbody> </table>	Objet/Libellé	Section	Dépenses	Recettes	Chapitre	Article	Services bancaires	Fonctionnement	1 438,50	0,00	043	608	Services bancaires	Fonctionnement	0,00	1 438,50	043	796	Virement à la section	Fonctionnement	-1 438,50	0,00	023	023	Virement de la section	Investissement	0,00	-1 438,50	021	021
Objet/Libellé	Section	Dépenses	Recettes	Chapitre	Article																										
Services bancaires	Fonctionnement	1 438,50	0,00	043	608																										
Services bancaires	Fonctionnement	0,00	1 438,50	043	796																										
Virement à la section	Fonctionnement	-1 438,50	0,00	023	023																										
Virement de la section	Investissement	0,00	-1 438,50	021	021																										

Liste affichée le 12 janvier 2024

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de l'Aisne

DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL  
Commune de Braine  
\*\*\*\*\*

SEANCE DU 10 JANVIER 2024

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
19	15	15 + 1 pouvoir

Date de convocation  
4 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à la MAIRIE DE BRAINE, sous la présidence de **François RAMPENBERG**, Maire.

Présents : **François RAMPENBERG, Jean PONS, Nathalie MUSSOT, Gérard LAINÉ, Odile VANDENBROUK, Patrick PETITJEAN, Marie-Claude LAINÉ, Marie-Christine BROT, Nicole GUIDET, Sylvie GRÜN, Hervé ONYSZKO, Céline NAUDIN, Alain LEMAITRE, Jacky IGNATE, Freddy LHERMINE.**

Absents excusés : **Stéphane WEBER, Martine TORLET, Marie-Thérèse GIRARD.**

Représentés : **Florian RAYAUME à Freddy LHERMINE.**

**Madame Nathalie MUSSOT** a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION : TRANCHE COMPLÉMENTAIRE - DEMANDE DE SUBVENTION A L'ÉTAT AU TITRE DE LA DETR/DSIL**

**N° de délibération : 2024-01**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
15	1	16	0	0	0

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune de BRAINE a bénéficié d'une subvention DETR 2020 d'un montant de 22 095,41 euros soit 50 % sur un montant HT des travaux de 44 190,82 euros.

Il rappelle également que l'alimentation des caméras reposait jusqu'alors sur un système batteries alimentées par l'éclairage public. Compte-tenu de la décision de réduire la durée de fonctionnement de l'éclairage public par la Commune, il s'avère qu'il faut remplacer quatre caméras pourvues de batteries par une alimentation électrique au pied de chaque caméra, soit un montant d'installation de 16 000,00 euros.

Le Maire précise qu'il peut obtenir des services de l'Etat au titre de la DETR/DSIL une subvention comprise entre 20 et 50 % pour cette tranche complémentaire s'élevant à 16 000,00 euros HT.

Le Maire précise le plan de financement prévu, en HT :

- Subvention de l'Etat au titre de la D.E.T.R.  
Assiette subventionnable : 16 000,00 euros HT  
Subvention : 50 % soit 8 000,00 euros
- Autofinancement de la Commune sur le montant HT : 8 000,00 euros.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter une subvention de 8 000,00 euros auprès de l'Etat au titre de la DETR/DSIL.
- De solliciter un commencement anticipé des travaux.
- De s'engager à financer la part non subventionnée.

La secrétaire de séance,  
Nathalie MUSSOT



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Affiché le 12 janvier 2024  
François RAMPELBERG, Maire



République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de l'Aisne

DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL  
Commune de Braine

\*\*\*\*\*  
SEANCE DU 10 JANVIER 2024

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
19	15	15 + 1 pouvoir

Date de convocation  
4 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à la MAIRIE DE BRAINE, sous la présidence de **François RAMPENBERG**, Maire.

Présents : **François RAMPENBERG, Jean PONS, Nathalie MUSSOT, Gérard LAINÉ, Odile VANDENBROUK, Patrick PETITJEAN, Marie-Claude LAINÉ, Marie-Christine BROT, Nicole GUIDET, Sylvie GRÜN, Hervé ONYSZKO, Céline NAUDIN, Alain LEMAITRE, Jacky IGNATE, Freddy LHERMINE.**

Absents excusés : **Stéphane WEBER, Martine TORLET, Marie-Thérèse GIRARD.**

Représentés : **Florian RAYAUME à Freddy LHERMINE.**

**Madame Nathalie MUSSOT** a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : CONSTRUCTION D'UNE CANTINE SCOLAIRE : TRANCHE COMPLÉMENTAIRE - DEMANDE DE SUBVENTION A L'ÉTAT AU TITRE DE LA DETR/DSIL**

**N° de délibération : 2024-02**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
15	1	16	0	0	0

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune de BRAINE a bénéficié d'une subvention DETR 2020 d'un montant de 336 116,40 euros soit 40 % sur un montant HT des travaux de 840 291,00 euros.

Il rappelle à l'Assemblée que la SEDA a été missionnée pour effectuer une étude de faisabilité pour la construction d'une cantine scolaire. La SEDA a donc établi un programme que la Commune a réceptionné et a estimé le montant des travaux à 982 097,36 euros HT (participation de la Commune) et 71 638,64 euros HT (participation du Syndicat d'Accueil Scolaire Brainois).

Le Maire précise qu'il peut obtenir des services de l'Etat au titre de la DETR/DSIL une subvention comprise entre 35 à 55 % pour cette tranche complémentaire s'élevant à 141 806,36 euros HT.

- Le Maire précise le plan de financement prévu, en HT :
- Subvention de l'Etat au titre de la D.E.T.R.  
Assiette subventionnable : 141 806,36 euros HT  
Subvention : 55 % soit 77 993,50 euros
  - Subvention du Conseil Départemental de l'Aisne dans le cadre du dispositif Aisne Partenariat Investissement  
Assiette subventionnable : 141 806,36 euros HT  
Subvention : 25 % soit 35 451,59 euros
  - Autofinancement de la Commune sur le montant HT : 28 361,27 euros.

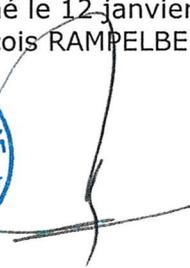
Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter une subvention de 77 993,50 euros auprès de l'Etat au titre de la DETR/DSIL.
- De solliciter un commencement anticipé des travaux.
- De s'engager à financer la part non subventionnée.

La secrétaire de séance,  
Nathalie MUSSOT



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Affiché le 12 janvier 2024  
François RAMPELBERG, Maire



République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de l'Aisne

DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL  
Commune de Braine  
\*\*\*\*\*

SEANCE DU 10 JANVIER 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	15	15 + 1 pouvoir

Date de convocation 4 janvier 2024
---------------------------------------

L'an deux mille vingt-quatre, le dix janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à la MAIRIE DE BRAINE, sous la présidence de **François RAMPENBERG**, Maire.

**Présents** : François RAMPENBERG, Jean PONS, Nathalie MUSSOT, Gérard LAINÉ, Odile VANDENBROUK, Patrick PETITJEAN, Marie-Claude LAINÉ, Marie-Christine BROT, Nicole GUIDET, Sylvie GRÜN, Hervé ONYSZKO, Céline NAUDIN, Alain LEMAITRE, Jacky IGNATE, Freddy LHERMINE.

**Absents excusés** : Stéphane WEBER, Martine TORLET, Marie-Thérèse GIRARD.

**Représentés** : Florian RAYAUME à Freddy LHERMINE.

Madame Nathalie MUSSOT a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : RENOVATION DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL : PHASE 3 - DEMANDE DE SUBVENTION A L'ÉTAT AU TITRE DE LA DETR/DSIL**

**N° de délibération : 2024-03**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
15	1	16	0	0	0

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune de BRAINE a bénéficié d'une subvention DETR 2021 d'un montant de 176 312,00 euros soit 40 % sur un montant HT des travaux de 440 780,00 euros.

Il précise à l'Assemblée que la phase 3 de cette rénovation concerne principalement les VRD, compris des eaux pluviales avec infiltration et cuve de récupération ainsi que l'isolation thermique par l'extérieur. Le montant des travaux du LOT 2 : VRD s'élève à 143 241,25 euros HT.

Le Maire précise qu'il peut obtenir des services de l'Etat au titre de la DETR/DSIL une subvention comprise entre 35 et 55 % pour cette phase 3.

Le Maire précise le plan de financement prévu, en HT :

- Subvention de l'Etat au titre de la D.E.T.R.  
Assiette subventionnable : 143 241,25 euros HT  
Subvention : 55 % soit 78 782,69 euros
- Autofinancement de la Commune sur le montant HT : 64 458,56 euros.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter une subvention de 78 782,69 euros auprès de l'Etat au titre de la DETR/DSIL.
- De s'engager à financer la part non subventionnée.

La secrétaire de séance,  
Nathalie MUSSOT



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Affiché le 12 janvier 2024  
François RAMPENBERG, Maire



République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de l'Aisne

DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL  
Commune de Braine  
\*\*\*\*\*  
SEANCE DU 10 JANVIER 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	15	15 + 1 pouvoir

Date de convocation  
4 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à la MAIRIE DE BRAINE, sous la présidence de **François RAMPENBERG**, Maire.

Présents : **François RAMPENBERG, Jean PONS, Nathalie MUSSOT, Gérard LAINÉ, Odile VANDENBROUK, Patrick PETITJEAN, Marie-Claude LAINÉ, Marie-Christine BROT, Nicole GUIDET, Sylvie GRÜN, Hervé ONYSZKO, Céline NAUDIN, Alain LEMAITRE, Jacky IGNATE, Freddy LHERMINE.**

Absents excusés : **Stéphane WEBER, Martine TORLET, Marie-Thérèse GIRARD.**

Représentés : **Florian RAYAUME à Freddy LHERMINE.**

**Madame Nathalie MUSSOT** a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : REPRISE DE CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE : TRANCHE 1 - DEMANDE DE SUBVENTION A L'ÉTAT AU TITRE DE LA DETR/DSIL**  
**N° de délibération : 2024-04**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
15	1	16	0	0	0

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune souhaite débiter la reprise de concessions dans le cimetière communal.

Le Maire informe l'Assemblée qu'il a rencontré les pompes funèbres Patrick MOITIE de BRAINE qui ont proposé de reprendre trente-cinq concessions pour un montant HT de 33 333,12 euros.

Le Maire précise qu'il peut obtenir des services de l'Etat au titre de la DETR/DSIL une subvention comprise entre 20 et 50 % pour la tranche 1.

Le Maire précise le plan de financement prévu, en HT :

- Subvention de l'Etat au titre de la D.E.T.R.  
Assiette subventionnable : 33 333,12 euros HT  
Subvention : 50 % soit 16 666,56 euros
- Autofinancement de la Commune sur le montant HT : 16 666,56 euros.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter une subvention de 16 666,56 euros auprès de l'Etat au titre de la DETR/DSIL.
- De s'engager à financer la part non subventionnée.

La secrétaire de séance,  
Nathalie MUSSOT



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Affiché le 12 janvier 2024  
François RAMPELBERG, Maire



République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de l'Aisne

DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL  
Commune de Braine

\*\*\*\*\*  
SEANCE DU 10 JANVIER 2024

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
19	15	15 + 1 pouvoir

Date de convocation  
4 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à la MAIRIE DE BRAINE, sous la présidence de **François RAMPENBERG**, Maire.

**Présents** : François RAMPENBERG, Jean PONS, Nathalie MUSSOT, Gérard LAINÉ, Odile VANDENBROUK, Patrick PETITJEAN, Marie-Claude LAINÉ, Marie-Christine BROT, Nicole GUIDET, Sylvie GRÜN, Hervé ONYSZKO, Céline NAUDIN, Alain LEMAITRE, Jacky IGNATE, Freddy LHERMINE.

**Absents excusés** : Stéphane WEBER, Martine TORLET, Marie-Thérèse GIRARD.

**Représentés** : Florian RAYAUME à Freddy LHERMINE.

Madame Nathalie MUSSOT a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIVE A LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINT-YVED – PHASE 2 – DEMANDE DE SUBVENTION : « AISNE PARTENARIAT INVESTISSEMENT »**  
**N° de délibération : 2024-05**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
15	1	16	0	0	0

Le Maire informe l'Assemblée que cette délibération annule et remplace la délibération n° 81-2022 en date du 20 octobre 2022 puisque la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) n'a pas retenu le dossier de demande de subvention en 2022.

De ce fait, le Maire informe l'Assemblée qu'un nouveau dossier de demande de subvention a été déposé auprès de la DRAC le 20 octobre 2023 suite au courrier reçu le 5 juin 2023 par la DRAC et qui indiquait à la Commune la majoration du taux d'intervention habituellement pratiqué par la DRAC afin de compenser le surcoût des travaux complémentaires de la phase 1 de la restauration de l'Eglise Saint-Yved. C'est pourquoi il est indiqué dans le plan de financement pour la DRAC 70 %.

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune souhaite retenir la mission de Maîtrise d'œuvre proposée par Madame Maël de QUELEN, Architecte en chef des Monuments Historiques, et validée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles par un courrier en date du 12 octobre 2021, pour les travaux de restauration de l'Eglise Saint-Yved (Phase 2 : clos-couvert du chœur, des chapelles, de la nef et des vestiges des premières travées de la nef).

Le Maire indique à l'Assemblée que le coût prévisionnel du maître d'œuvre (missions APS/APD-DAT/PRO-DCE/ACT/DET/AOR) s'élève à 99 600,00 euros HT.

Le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Aisne au titre du dispositif de Aisne Partenariat Investissement à hauteur de 30 %.

Le Maire précise le plan de financement prévu, en HT :

- Subvention du Conseil Départemental de l'Aisne au titre du dispositif « Aisne Partenariat Investissement » :  
Assiette subventionnable : 99 600,00 euros HT  
Subvention : 30 % soit 29 880,00 euros
- Subvention de l'Etat au titre de la Direction Départementale des Affaires Culturelles :  
Assiette subventionnable : 99 600,00 euros HT  
Subvention : 70 % soit 69 720,00 euros

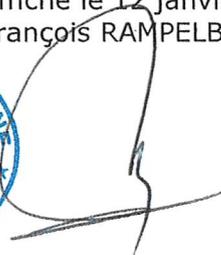
Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter une subvention de 29 880,00 euros pour la mission de maîtrise d'œuvre au Conseil Départemental de l'Aisne au titre du dispositif « Aisne Partenariat Investissement ».
- De solliciter un commencement anticipé.
- De s'engager à financer la part non subventionnée.

La secrétaire de séance,  
Nathalie MUSSOT



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Affiché le 12 janvier 2024  
François RAMPENBERG, Maire



République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de l'Aisne

DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL  
Commune de Braine

\*\*\*\*\*  
SEANCE DU 10 JANVIER 2024

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
19	15	15 + 1 pouvoir

Date de convocation  
4 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à la MAIRIE DE BRAINE, sous la présidence de **François RAMPENBERG**, Maire.

Présents : **François RAMPENBERG**, **Jean PONS**, **Nathalie MUSSOT**, **Gérard LAINÉ**, **Odile VANDENBROUK**, **Patrick PETITJEAN**, **Marie-Claude LAINÉ**, **Marie-Christine BROT**, **Nicole GUIDET**, **Sylvie GRÜN**, **Hervé ONYSZKO**, **Céline NAUDIN**, **Alain LEMAITRE**, **Jacky IGNATE**, **Freddy LHERMINE**.

Absents excusés : **Stéphane WEBER**, **Martine TORLET**, **Marie-Thérèse GIRARD**.

Représentés : **Florian RAYAUME** à **Freddy LHERMINE**.

**Madame Nathalie MUSSOT** a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : CONSTRUCTION D'UN TERRAIN SYNTHETIQUE - DEMANDE DE SUBVENTION : « AISNE PARTENARIAT INVESTISSEMENT »**

**N° de délibération : 2024-06**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
15	1	16	0	0	0

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune de BRAINE avait sollicité le Conseil Départemental de l'Aisne en 2022 pour obtenir une subvention concernant la construction d'un terrain synthétique. Par courrier en date 26 juillet 2022, celui-ci informait la Commune de BRAINE que le projet n'était pas retenu et précisait que la Commune pouvait déposer à nouveau un dossier de demande de subvention.

Le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il a reçu un devis pour la construction d'un terrain synthétique, aire de jeux 70 x 45, 75 x 50 avec les dégagements compris, une option pour la réalisation d'une circulation côté collège, largeur 2 m, est également proposé. Le montant de ce devis s'élève à 320 010,00 euros HT. Un autre devis a été reçu pour l'éclairage du terrain synthétique s'élevant à 59 520,00 euros HT.

Le montant total de la construction est donc de 379 530,00 euros HT.

Le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Aisne au titre du dispositif Aisne Partenariat Investissement à hauteur de 25 %.

Le Maire précise le plan de financement prévu, en HT :

- Subvention du Conseil Départemental de l'Aisne au titre du dispositif « Aisne Partenariat Investissement » :  
Assiette subventionnable : 379 530,00 euros HT  
Subvention : 25 % soit 94 882,50 euros
- Subvention de l'Etat au titre de la DETR :  
Assiette subventionnable : 302 760,00 euros HT  
Subvention : 25 % soit 75 690,00 euros
- Subvention de la Région Hauts de France :  
Assiette subventionnable : 379 530,00 euros HT  
Subvention : 30 % soit 113 859,00 euros
- Subvention de la Fédération Française de Football au titre du dispositif « Fonds d'Aide au Football amateur » :  
Assiette subventionnable : 362 280,00 euros HT  
Subvention : 7,15 % soit 25 900,00 euros
- Autofinancement de la Commune sur le montant HT : 69 198,50 euros.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter une subvention de 94 882,50 euros pour la construction d'un terrain synthétique au Conseil Départemental de l'Aisne au titre du dispositif « Aisne Partenariat Investissement ».
- De solliciter un commencement anticipé.
- De s'engager à financer la part non subventionnée.

La secrétaire de séance,  
Nathalie MUSSOT



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Affiché le 12 janvier 2024  
François RAMPELBERG, Maire



République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de l'Aisne

DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL  
Commune de Braine  
\*\*\*\*\*

SEANCE DU 10 JANVIER 2024

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
19	15	15 + 1 pouvoir

Date de convocation  
4 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à la MAIRIE DE BRAINE, sous la présidence de **François RAMPELBERG**, Maire.

Présents : **François RAMPELBERG, Jean PONS, Nathalie MUSSOT, Gérard LAINÉ, Odile VANDENBROUK, Patrick PETITJEAN, Marie-Claude LAINÉ, Marie-Christine BROU, Nicole GUIDET, Sylvie GRÜN, Hervé ONYSZKO, Céline NAUDIN, Alain LEMAITRE, Jacky IGNATE, Freddy LHERMINE.**

Absents excusés : **Stéphane WEBER, Martine TORLET, Marie-Thérèse GIRARD.**

Représentés : **Florian RAYAUME à Freddy LHERMINE.**

**Madame Nathalie MUSSOT** a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : CONSTRUCTION D'UNE CANTINE SCOLAIRE : TRANCHE COMPLÉMENTAIRE - DEMANDE DE SUBVENTION : « AISNE PARTENARIAT INVESTISSEMENT »**

**N° de délibération : 2024-07**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
15	1	16	0	0	0

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune de BRAINE a bénéficié d'une subvention API 2020 d'un montant de 210 072,75 euros soit 25 % sur un montant HT des travaux de 840 291,00 euros.

Il rappelle à l'Assemblée que la SEDA a été missionnée pour effectuer une étude de faisabilité pour la construction d'une cantine scolaire. La SEDA a donc établi un programme que la Commune a réceptionné et a estimé le montant des travaux à 982 097,36 euros HT (participation de la Commune) et 71 638,64 euros HT (participation du Syndicat d'Accueil Scolaire Brainois).

Le Maire précise qu'il peut obtenir auprès du Conseil Départemental de l'Aisne au titre de Aisne Partenariat Investissement une subvention de 25 % pour cette tranche complémentaire s'élevant à 141 806,36 euros HT.

Le Maire précise le plan de financement prévu, en HT :

- Subvention du Conseil Départemental de l'Aisne dans le cadre du dispositif Aisne Partenariat Investissement  
Assiette subventionnable : 141 806,36 euros HT  
Subvention : 25 % soit 35 451,59 euros
- Subvention de l'Etat au titre de la D.E.T.R.  
Assiette subventionnable : 141 806,36 euros HT  
Subvention : 55 % soit 77 993,50 euros
- Autofinancement de la Commune sur le montant HT : 28 361,27 euros.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter une subvention de 35 451,59 euros auprès du Conseil Départemental de l'Aisne au titre de Aisne Partenariat Investissement.
- De solliciter un commencement anticipé des travaux.
- De s'engager à financer la part non subventionnée.

La secrétaire de séance,  
Nathalie MUSSOT



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Affiché le 12 janvier 2024  
François RAMPELBERG, Maire



République Française  
\*\*\*\*  
Département de l'Aisne

DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL  
Commune de Braine

\*\*\*\*  
SEANCE DU 10 JANVIER 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	15	15 + 1 pouvoir

Date de convocation 4 janvier 2024
---------------------------------------

L'an deux mille vingt-quatre, le dix janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à la MAIRIE DE BRAINE, sous la présidence de **François RAMPENBERG**, Maire.

Présents : **François RAMPENBERG, Jean PONS, Nathalie MUSSOT, Gérard LAINE, Odile VANDENBROUK, Patrick PETITJEAN, Marie-Claude LAINE, Marie-Christine BROT, Nicole GUIDET, Sylvie GRÜN, Hervé ONYSZKO, Céline NAUDIN, Alain LEMAITRE, Jacky IGNATE, Freddy LHERMINE.**

Absents excusés : **Stéphane WEBER, Martine TORLET, Marie-Thérèse GIRARD.**

Représentés : **Florian RAYAUME à Freddy LHERMINE.**

**Madame Nathalie MUSSOT** a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : ENTRETIEN DE LA VOIRIE DANS LES RUES (GOUDRONS A CHAUD ET GRAVILLONNAGE) – DEMANDE DE SUBVENTION « AISNE PARTENARIAT VOIRIE » - PROGRAMME 2024**

**N° de délibération : 2024-08**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
15	1	16	0	0	0

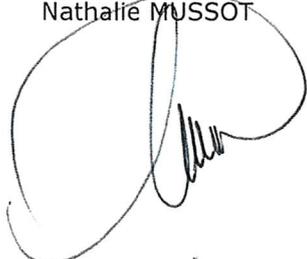
Le Maire propose à l'Assemblée de solliciter des subventions au titre du dispositif Aisne Partenariat Voirie (APV) pour les travaux suivants :

NATURE DES TRAVAUX	APPELLATION ET N° DE LA VOIE	SURFACE	MONTANT DE L'OPERATION T.T.C.	MONTANT DE L'OPERATION H.T.
Voirie	Entretien de la voirie dans les rues (goudron à chaud et gravillonnage)	4 970 m <sup>2</sup>	35 784,00	29 820,00

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter des subventions au titre du dispositif Aisne Partenariat Voirie (APV) pour les travaux ci-dessus au meilleur taux.
- De s'engager à affecter ces travaux d'un montant de 35 784,00 euros TTC sur le budget communal.
- De s'engager à réaliser les travaux dans un délai de deux ans, à partir de la date de notification.

La secrétaire de séance,  
Nathalie MUSSOT



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Affiché le 12 janvier 2024  
François RAMPENBERG, Maire



République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de l'Aisne

DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL  
Commune de Braine

\*\*\*\*\*  
SEANCE DU 10 JANVIER 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	15	15 + 1 pouvoir

Date de convocation 4 janvier 2024
---------------------------------------

L'an deux mille vingt-quatre, le dix janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à la MAIRIE DE BRAINE, sous la présidence de **François RAMPENBERG**, Maire.

**Présents** : François RAMPENBERG, Jean PONS, Nathalie MUSSOT, Gérard LAINE, Odile VANDENBROUK, Patrick PETITJEAN, Marie-Claude LAINE, Marie-Christine BROT, Nicole GUIDET, Sylvie GRÜN, Hervé ONYSZKO, Céline NAUDIN, Alain LEMAITRE, Jacky IGNATE, Freddy LHERMINE.

**Absents excusés** : Stéphane WEBER, Martine TORLET, Marie-Thérèse GIRARD.

**Représentés** : Florian RAYAUME à Freddy LHERMINE.

Madame Nathalie MUSSOT a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : PETITS TRAVAUX DE VOIRIE DIVERS – DEMANDE DE SUBVENTION  
« AISNE PARTENARIAT VOIRIE » - PROGRAMME 2024  
N° de délibération : 2024-09**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
15	1	16	0	0	0

Le Maire propose à l'Assemblée de solliciter une subvention au titre du dispositif Aisne Partenariat Voirie (APV) pour les travaux suivants :

NATURE DES TRAVAUX	APPELLATION ET N° DE LA VOIE	LONGUEUR	MONTANT DE L'OPERATION T.T.C.	MONTANT DE L'OPERATION H.T.
Petits travaux de voirie divers	Diverses rues	-	30 528,00	25 440,00

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter une subvention au titre du dispositif Aisne Partenariat Voirie (APV) pour les travaux ci-dessus.
- De s'engager à affecter ces travaux d'un montant de 30 528,00 euros TTC sur le budget communal.
- De s'engager à réaliser les travaux dans un délai de deux ans, à partir de la date de notification.

La secrétaire de séance,  
Nathalie MUSSOT



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Affiché le 12 janvier 2024  
François RAMPENBERG, Maire



République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de l'Aisne

**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de Braine**

\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 10 JANVIER 2024**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	15	15 + 1 pouvoir

Date de convocation 4 janvier 2024
---------------------------------------

L'an deux mille vingt-quatre, le dix janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à la MAIRIE DE BRAINE, sous la présidence de **François RAMPENBERG**, Maire.

Présents : **François RAMPENBERG, Jean PONS, Nathalie MUSSOT, Gérard LAINÉ, Odile VANDENBROUK, Patrick PETITJEAN, Marie-Claude LAINÉ, Marie-Christine BROT, Nicole GUIDET, Sylvie GRÜN, Hervé ONYSZKO, Céline NAUDIN, Alain LEMAITRE, Jacky IGNATE, Freddy LHERMINE.**

Absents excusés : **Stéphane WEBER, Martine TORLET, Marie-Thérèse GIRARD.**

Représentés : **Florian RAYAUME à Freddy LHERMINE.**

**Madame Nathalie MUSSOT** a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : ECLUSE BOULEVARD MONTPELLIER – DEMANDE DE SUBVENTION « AMENDES DE POLICE »**

**N° de délibération : 2024-10**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
15	1	16	0	0	0

Le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre de l'étude concernant la requalification de plusieurs sites de la Commune, le bureau d'études « AREA » a estimé le montant des travaux concernant l'écluse du Boulevard Montpellier. Ce montant s'élève à 32 503,98 euros HT.

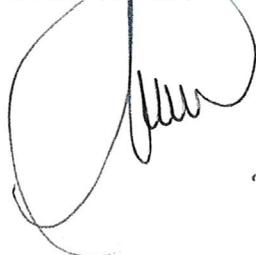
Il précise que le Conseil Départemental de l'Aisne procède à la répartition du produit des amendes de police en matière de circulation routière aux communes.

Il propose donc de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental de l'Aisne au titre de la répartition du produit des amendes de police pour réaliser les travaux de l'écluse du Boulevard Montpellier.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Aisne au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.
- De s'engager à affecter ces travaux d'un montant de 39 004,78 euros TTC sur le budget communal.
- De s'engager à réaliser les travaux dans un délai de deux ans, à partir de la date de notification.

La secrétaire de séance,  
Nathalie MUSSOT



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Affiché le 12 janvier 2024  
François RAMPENBERG, Maire



République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de l'Aisne

**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de Braine**  
\*\*\*\*\*

**SEANCE DU 10 JANVIER 2024**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	15	15 + 1 pouvoir

Date de convocation 4 janvier 2024
---------------------------------------

L'an deux mille vingt-quatre, le dix janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à la MAIRIE DE BRAINE, sous la présidence de **François RAMPENBERG**, Maire.

Présents : **François RAMPENBERG, Jean PONS, Nathalie MUSSOT, Gérard LAINE, Odile VANDENBROUK, Patrick PETITJEAN, Marie-Claude LAINE, Marie-Christine BROT, Nicole GUIDET, Sylvie GRÜN, Hervé ONYSZKO, Céline NAUDIN, Alain LEMAITRE, Jacky IGNATE, Freddy LHERMINE.**

Absents excusés : **Stéphane WEBER, Martine TORLET, Marie-Thérèse GIRARD.**

Représentés : **Florian RAYAUME à Freddy LHERMINE.**

**Madame Nathalie MUSSOT** a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : CONSTRUCTION D'UN TERRAIN SYNTHETIQUE – STADE CLAUDE BALET – DEMANDE DE SUBVENTION A LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE**  
**N° de délibération : 2024-11**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
15	1	16	0	0	0

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Région Hauts-de-France avait attribué, par arrêté en date du 31 mai 2022, une subvention d'un montant de 50 000,00 sur une dépense subventionnable de 288 140,00 euros HT, soit un taux de participation régionale de 17,34 % pour la construction d'un terrain synthétique.

Il précise à l'Assemblée que compte-tenu des contraintes budgétaires 2023, la Commune n'a pas inscrit la dépense de la construction de ce terrain synthétique et de ce fait, la Région Hauts-de-France a décidé d'annuler la subvention octroyée.

Le Maire propose donc de solliciter à nouveau la Région des Hauts-de-France pour la construction d'un terrain synthétique dont le montant des travaux s'élève à 379 530,00 euros HT.

Le Maire précise le plan de financement en HT :

• **Subvention de la Région Hauts-de-France**

- Assiette subventionnable : 379 530,00 euros HT.
- Subvention : 30 % soit 113 859,00 euros.

• **Subvention de l'Etat au titre de la D.E.T.R.**

- Assiette subventionnable : 302 760,00 euros HT.
- Subvention : 25 % soit 75 690,00 euros.

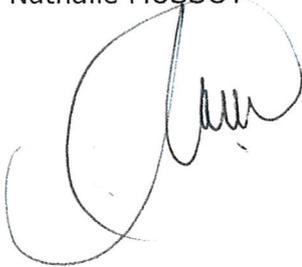
- **Subvention du Conseil Départemental de l'Aisne au titre du dispositif « Aisne Partenariat Investissement ».**

- Assiette subventionnable 379 530,00 euros HT.
- Subvention : 25 % soit 94 882,50 euros.

- **Subvention de la Fédération Française de Football au titre du dispositif « Fonds d'Aide au Football amateur ».**

- Assiette subventionnable 362 280,00 euros HT.
  - Montant plafonné de la subvention : 25 900,00 €, soit 7,15 %.
  - Autofinancement de la Commune sur le montant HT : 69 198,50 euros.
- Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :
- De solliciter une subvention de 113 859,00 euros auprès de la Région Hauts-de-France.

La secrétaire de séance,  
Nathalie MUSSOT



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Affiché le 12 Janvier 2024  
François RAMPENBERG, Maire



République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de l'Aisne

**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de Braine**  
\*\*\*\*\*

**SEANCE DU 10 JANVIER 2024**

**Nombre de Membres**

Membres en exercice	Présents	Votants
19	15	15 + 1 pouvoir

Date de convocation  
4 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à la MAIRIE DE BRAINE, sous la présidence de **François RAMPENBERG**, Maire.

Présents : **François RAMPENBERG, Jean PONS, Nathalie MUSSOT, Gérard LAINÉ, Odile VANDENBROUK, Patrick PETITJEAN, Marie-Claude LAINÉ, Marie-Christine BROT, Nicole GUIDET, Sylvie GRÜN, Hervé ONYSZKO, Céline NAUDIN, Alain LEMAITRE, Jacky IGNATE, Freddy LHERMINE.**

Absents excusés : **Stéphane WEBER, Martine TORLET, Marie-Thérèse GIRARD.**

Représentés : **Florian RAYAUME à Freddy LHERMINE.**

**Madame Nathalie MUSSOT** a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : CESSATION DE LA PARCELLE C1385 LIEUDIT « AU DESSUS DE L'ETANG DE L'AMOURE »**

**N° de délibération : 2024-12**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
15	1	16	0	0	0

**EXPOSÉ**

*Le Maire informe l'Assemblée qu'une erreur a eu lieu lors du bornage du LOT 1 concernant le lotissement « Les Côteaux de la Vesle ». Au moment où le géomètre a installé une borne, celui-ci s'est aperçu que le mur de Monsieur et Madame Stéphane PIERROT était construit sur notre parcelle. Il a donc fallu effectuer un nouveau bornage. Le géomètre a donc effectué le bornage du LOT 1 puis a effectué une nouvelle division cadastrale pour la parcelle C1385 avec une contenance de 2 m<sup>2</sup>.*

*Après plusieurs discussions avec Monsieur et Madame Stéphane PIERROT, il a été convenu d'un commun accord de demander l'évaluation des Domaines et de prendre en charge la moitié des frais de notaire.*

Considérant l'avis du Service des Domaines en date du 17 novembre 2023 pour un montant de 10,00 euros et n'est assortie d'aucune marge d'appréciation,

Considérant que les frais de notaire sont estimés à environ 300,00 euros et que d'un commun accord ils seront partagés pour moitié,

Le Maire propose de fixer le prix de vente de la parcelle C1385 d'une contenance de 2 m<sup>2</sup> à 10,00 euros et de partager les frais de notaire pour moitié.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De vendre la parcelle cadastrée section n° C1385,
- De fixer le prix de vente du bien à 10,00 euros,
- De désigner Maître GUIFFAULT pour la rédaction de l'acte de vente. Les frais d'acte et d'enregistrement seront à la charge de l'acquéreur pour moitié et à la charge du vendeur pour moitié,
- D'autoriser le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à cette cession,
- D'imputer la recette évaluée à 10,00 euros au chapitre 024 du budget.

La secrétaire de séance,  
Nathalie MUSSOT



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Affiché le 12 janvier 2024  
François RAMPENBERG, Maire



République Française  
 \*\*\*\*\*  
 Département de l'Aisne

**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de Braine**  
 \*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 10 JANVIER 2024**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	15	15 + 1 pouvoir

Date de convocation  
 4 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à la MAIRIE DE BRAINE, sous la présidence de **François RAMPELBERG**, Maire.

**Présents : François RAMPELBERG, Jean PONS, Nathalie MUSSOT, Gérard LAINÉ, Odile VANDENBROUK, Patrick PETITJEAN, Marie-Claude LAINÉ, Marie-Christine BROT, Nicole GUIDET, Sylvie GRÜN, Hervé ONYSZKO, Céline NAUDIN, Alain LEMAITRE, Jacky IGNATE, Freddy LHERMINE.**

**Absents excusés : Stéphane WEBER, Martine TORLET, Marie-Thérèse GIRARD.**

**Représentés : Florian RAYAUME à Freddy LHERMINE.**

**Madame Nathalie MUSSOT a été nommée secrétaire de séance.**

**Objet : USEDA – SINISTRE DU CABLE EP – PLACE SCHOENENBERGER**  
**N° de délibération : 2024-13**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
15	1	16	0	0	0

Le Maire expose à l'Assemblée qu'il envisage d'effectuer les travaux suivants, dans le cadre des compétences transférées à l'USEDA :

- **Sinistre du câble EP - Place Schoenenberger.**

Le coût global de l'opération, calculé aux conditions économiques en vigueur à ce jour, ressort à 3 026,84 € HT.

En application des conditions financières de l'USEDA, le montant de la contribution s'élève à 3 026,84 € HT, et se répartit comme suit :

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT HT DES TRAVAUX	USEDA	COMMUNE
<b>Eclairage Public</b>			
Matériel	3 026,84 €	0,00 €	3 026,84 €
	<b>3 026,84 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 026,84 €</b>

La contribution sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics, conformément au marché public de travaux de l'USEDA en cours.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'inscrire cette opération sur son budget de l'année en cours ou suivante.
- De s'engager à verser à l'USEDA, à l'issue des travaux, la contribution financière détaillée ci-dessus, actualisée conformément au marché de l'USEDA et des travaux réalisés.
- En cas d'abandon du projet approuvé par la collectivité, les frais d'étude engagés seront remboursés à l'USEDA.

La secrétaire de séance,  
Nathalie MUSSOT



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Affiché le 12 janvier 2024  
François RAMPELBERG, Maire



République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de l'Aisne

**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de Braine**  
\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 10 JANVIER 2024**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	15	15 + 1 pouvoir

Date de convocation  
4 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à la MAIRIE DE BRAINE, sous la présidence de **François RAMPENBERG**, Maire.

**Présents** : François RAMPENBERG, Jean PONS, Nathalie MUSSOT, Gérard LAINÉ, Odile VANDENBROUK, Patrick PETITJEAN, Marie-Claude LAINÉ, Marie-Christine BROT, Nicole GUIDET, Sylvie GRÜN, Hervé ONYSZKO, Céline NAUDIN, Alain LEMAITRE, Jacky IGNATE, Freddy LHERMINE.

**Absents excusés** : Stéphane WEBER, Martine TORLET, Marie-Thérèse GIRARD.

**Représentés** : Florian RAYAUME à Freddy LHERMINE.

Madame Nathalie MUSSOT a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : TABLEAU DES EFFECTIFS**

**N° de délibération : 2024-14**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
15	1	16	0	0	0

Le Maire rappelle à l'assemblée :

- Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services.
- Considérant le tableau des effectifs adopté par le Conseil Municipal le 10 juillet 2023.
- Considérant que le tableau des propositions d'avancement de grade pour l'année 2024 a été approuvé par le Maire en date du 23 novembre 2023.
- Considérant que Madame Séverine BRABANT remplit les conditions d'avancement au grade d'Adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le Maire propose de créer un poste d'Adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le Maire propose donc de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de modifier le tableau des effectifs, uniquement pour ce qui concerne les emplois de fonctionnaires, de la manière suivante :

**- A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :**  
**Personnel à temps complet**  
**Fonctionnaire**

Filière Administrative :

- 1 Attaché Territorial.
- 1 Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> classe.
- 1 Rédacteur Principal de 2<sup>ème</sup> classe.
- 1 Rédacteur Territorial.
- 2 Adjoints administratifs principaux de 1<sup>ère</sup> classe.
- 2 Adjoints administratifs principaux de 2<sup>ème</sup> classe.
- 3 Adjoints administratifs.

Filière Technique :

- 1 Technicien territorial.
- 1 Agent de maîtrise principal.
- 1 Agent de maîtrise territorial.
- 1 Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe.
- 3 Adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe.
- 4 Adjoints techniques.

Filière Médico-Sociale :

- 1 Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Filière Culturelle :

- 1 Adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe.

**Personnel à temps non complet**  
**Fonctionnaire**

Filière administrative :

- 1 Adjoint administratif de 29/35.

Filière Technique :

- 2 Adjoints techniques de 30/35.
- 1 Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe de 15/35.
- 1 Adjoint technique de 26,75/35.
- 1 Adjoint technique de 15,75/35.
- 1 Adjoint technique de 15,25/35.

La secrétaire de séance,  
Nathalie MUSSOT



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Affiché le 12 janvier 2024  
François RAMPENBERG, Maire



République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de l'Aisne

**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de Braine**

\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 10 JANVIER 2024**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Volants
19	15	15 + 1 pouvoir

Date de convocation 4 janvier 2024
---------------------------------------

L'an deux mille vingt-quatre, le dix janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à la MAIRIE DE BRAINE, sous la présidence de **François RAMPELBERG**, Maire.

Présents : **François RAMPELBERG**, **Jean PONS**, **Nathalie MUSSOT**, **Gérard LAINÉ**, **Odile VANDENBROUK**, **Patrick PETITJEAN**, **Marie-Claude LAINÉ**, **Marie-Christine BROT**, **Nicole GUIDET**, **Sylvie GRÜN**, **Hervé ONYSZKO**, **Céline NAUDIN**, **Alain LEMAITRE**, **Jacky IGNATE**, **Freddy LHERMINE**.

Absents excusés : **Stéphane WEBER**, **Martine TORLET**, **Marie-Thérèse GIRARD**.

Représentés : **Florian RAYAUME** à **Freddy LHERMINE**.

**Madame Nathalie MUSSOT** a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : SORTIE THEATRE (SPECTACLE)**  
**N° de délibération : 2024-15**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
15	1	16	0	0	0

Le Maire rappelle à l'Assemblée que chaque année la Commune organise une sortie « théâtre » réservée aux Brainois.

Il informe l'Assemblée que la prochaine sortie est programmée le dimanche 4 février 2024 au Cabaret K à TINQUEUX (Marne). Le spectacle s'intitule « MICKAEL EST DENISE ». Ce spectacle est interdit aux mineurs.

Le Maire propose à l'Assemblée de fixer le tarif proposé par « le Cabaret K » qui s'élève à 22 euros par personne.

Le transport reste à la charge de la Commune.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter le tarif proposé par « le Cabaret K » qui s'élève à 22 euros par personne.
- D'autoriser son Maire à effectuer les dépenses (transport).
- D'inscrire la dépense au Budget primitif 2024.

La secrétaire de séance,  
Nathalie MUSSOT



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Affiché le 12 janvier 2024  
François RAMPELBERG, Maire



République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de l'Aisne

DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL  
Commune de Braine  
\*\*\*\*\*  
SEANCE DU 10 JANVIER 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	15	15 + 1 pouvoir

Date de convocation  
4 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à la MAIRIE DE BRAINE, sous la présidence de **François RAMPENBERG**, Maire.

**Présents** : François RAMPENBERG, Jean PONS, Nathalie MUSSOT, Gérard LAINÉ, Odile VANDENBROUK, Patrick PETITJEAN, Marie-Claude LAINÉ, Marie-Christine BROT, Nicole GUIDET, Sylvie GRÜN, Hervé ONYSZKO, Céline NAUDIN, Alain LEMAITRE, Jacky IGNATE, Freddy LHERMINE.

**Absents excusés** : Stéphane WEBER, Martine TORLET, Marie-Thérèse GIRARD.

**Représentés** : Florian RAYAUME à Freddy LHERMINE.

Madame Nathalie MUSSOT a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : CESSION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER 6 ET 8 RUE BAILLEUX - PARCELLE D2261 ET PARCELLE D2265**  
**N° de délibération : 2024-16**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
15	1	16	0	0	0

Cette délibération annule et remplace la délibération n°11-2023 en date du 14 mars 2023.

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune est propriétaire de la maison d'habitation située 8 Rue Bailleux et cadastrée D2261 pour une contenance de 0 a 87 ca ainsi que de la maison d'habitation située 6 Rue Bailleux et cadastrée D2265 pour une contenance de 1 a 99 ca.

Considérant l'avis favorable des membres de la réunion « TOUTES COMMISSIONS » en date du 5 septembre 2023 acceptant de former un seul ensemble immobilier constitué de deux habitations distinctes pour vendre ce bien,

Considérant l'avis du Domaine en date du 5 janvier 2024,

Le Maire propose de vendre cet ensemble immobilier constitué de deux habitations distinctes, cadastrées D2261 d'une contenance de 0 a 87 ca et D 2265 d'une contenance de 1 a 99 ca situées 6 et 8 Rue Bailleux à BRAINE, au prix de la valeur vénale estimée par les Domaines, à savoir 178 000 euros, qui peut être assortie d'une marge d'appréciation.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De vendre cet ensemble immobilier constitué de deux habitations distinctes, cadastrées D2261 d'une contenance de 0 a 87 ca et D 2265 d'une contenance de 1 a 99 ca situées 6 et 8 Rue Bailleux à BRAINE, au prix de la valeur vénale estimée par les Domaines qui peut être assortie d'une marge d'appréciation.
- De désigner Maître Sylvie GUIFFAULT pour la rédaction de l'acte de vente. Les frais d'acte et d'enregistrement seront à la charge de l'acquéreur.
- D'autoriser le Maire à négocier le prix de vente définitif dans la limite de l'avis des Domaines.
- D'autoriser le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à cette cession.

La secrétaire de séance,  
Nathalie MUSSOT



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Affiché le 12 janvier 2024  
François RAMPELBERG, Maire

